



# **POLE REVENDICATEF/ ASSOCIATF SOCIAL**

## **Compte rendu**

Paris, le 30 juin 2014

Nom du fichier : **ccn66\_crendu\_cnpn\_du\_23juin14\_140630A**

Total page(s) : 4

Réf. : **BL/RM**

Objet : *compte rendu commission nationale paritaire de négociation du 23 juin 2014*

### **Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 23 juin 2014**

**Représentaient la CFDT : Benjamin Vitel, Bertrand Laisné**

**Présidence assurée par le SYNEAS**

**Ordre du jour :**

- **Validation des relevés de positions du 17 juin 2014**
- **Rencontre avec les opérateurs prévoyance sur la situation du régime en présence du cabinet Technologia**
- **Questions diverses**

#### **1- Validation du relevé de positions 17 juin 2014**

L'approbation du relevé de positions est reportée à la CNPN du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

#### **2- Rencontre avec les opérateurs prévoyance sur la situation du régime en présence du cabinet TECHNOLOGIA**

L'objectif de cette rencontre est de permettre au cabinet TECHNOLOGIA, chargé de mener l'enquête « santé au travail », d'appréhender les éléments objectifs liés à la situation du régime de prévoyance nécessaires à leur analyse.

CHORUM ayant la gestion du plus gros portefeuille en matière de prévoyance présente les différents éléments identifiés :

Les comptes de résultat pour l'année 2013 présentent à nouveau un déficit avec un P/C net de 111% - en atténuation au regard de celui de 2012 qui était de 120%.



Pour information et pour faire simple : le P/C constitue, le rapport entre prestations payées et cotisations perçues, ce dernier doit pour un régime équilibré être égal à 100 et au mieux inférieur.

Le détail des comptes de résultat sera présenté lors de la Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance qui se tient l'après-midi.

Quelques données et indicateurs statistiques et démographiques importants concernant :

- les indemnités journalières :
  - ⇒ la durée moyenne d'un arrêt « long » est de 130 jours et concerne en fréquence 4 salariés sur 100, sachant qu'un arrêt sur deux à une durée supérieure à 6 mois.
  - ⇒ Constituent une évolution de + 7%
  - ⇒ L'âge moyen des salariés concernés est de 45 ans
  
- L'invalidité :
  - ⇒ La durée de passage en invalidité est de plus en plus rapide : en 2010 elle était de 730 jours, en 2013 de 657 jours
  - ⇒ La croissance du nombre de salariés en invalidité entre 2012 et 2013 est plus faible que lors des exercices précédents. Il n'en demeure pas moins que 3 685 salariés sont en invalidité.
  - ⇒ L'âge moyen des salariés concernés est de 51 ans.
  
- L'incapacité :
  - ⇒ 5 568 salariés en incapacité soit une augmentation de 11,90% au regard de 2012. Toutefois la tendance 2014, en matière d'ouverture de dossiers ne laisse pas entrevoir de baisse...
  - ⇒ L'âge moyen des salariés concernés est de 47 ans.
  
- Le décès :
  - ⇒ 281 décès en 2013, ce risque n'impacte pas le régime de prévoyance car la quasi-totalité des capitaux versés correspondent aux garanties fixées par l'avenant 322.

AG2R, Vauban-Humanis et APICIL, autres opérateurs du régime de prévoyance, corroborent les données de CHORUM en fonction de leur portefeuille respectif.

Outre l'impact financier lié à la sinistralité des risques : arrêts maladie (+90 jours), invalidité et incapacité, il sera nécessaire d'analyser toutes ces données et de les croiser avec les résultats de l'enquête santé au travail.

**Surprise** : CHORUM continue son exposé en présentant trois scénarii possibles ou envisageables afin de rétablir et rééquilibrer le régime de prévoyance !!

Une fois l'exposé fait, la CFDT intervient en faisant part de sa surprise car ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et que les négociations sur la révision du régime de prévoyance ne le seront qu'à compter du mois de septembre.

La CFDT précise que pour elle, l'avenant 322 (signé par l'ensemble des partenaires sociaux) n'est pas la seule cause de la dégradation du régime de



prévoyance, mais qu'il va falloir aussi regarder du côté des conditions de travail, des risques professionnels etc....

Ce qui risque d'être un peu plus compliqué du fait de la disparition prématurée de l'accord de branche sur la Santé et Qualité de Vie au Travail !

La majorité des organisations syndicales appuie la position de la CFDT, le débat est donc clos.

Présentation par CIDES-CHORUM de l'extraction CCN 66 du baromètre QVT dans l'économie sociale élaboré début 2014. Questionnaire qui a été rempli par 1 300 personnes : 60% de salariés non cadres, 29% de cadres et 10% dirigeants salariés ou élus.

Cette étude devra être un élément important à prendre en compte pour l'enquête en cours au niveau de la CCN66.

En pièce jointe, le document présenté en séance.

Les représentants des opérateurs quittent la séance.

### 3- Questions diverses

#### Point d'étape avec le Cabinet TECHNOLOGIA :

Le questionnaire a été validé en Comité de Pilotage Paritaire, il va être envoyé par voie postale à 200 établissements (constituant environ 6 000 salariés). Le panel représentatif de ses établissements a été constitué à partir des données transmises par le SYNEAS et la FEGAPEI. Il a été déterminé sur plusieurs critères : géographique, taille, typologie et activité des entreprises afin qu'il soit le plus représentatif possible.

Le lancement de l'enquête est prévu début juillet.

Par ailleurs, il a été demandé par les partenaires sociaux de mettre en ligne le questionnaire afin de permettre aux salariés exclus du panel de pouvoir eux aussi répondre.

#### IMPORTANT

**N'ayant pas pu avoir la liste des établissements retenus par TECHNOLOGIA, interpellez votre employeur pour savoir si votre structure fait partie du panel. Et ensuite assurez-vous que TOUS les salariés recevront le questionnaire. Vous avez toute légitimité à être associé au bon déroulement de cette enquête. Au moindre souci n'hésitez pas à nous contacter.**



## Suites de la CNPN du 17 juin 2014 :

Conformément aux décisions prises lors de la dernière CNPN (cf. dernier compte rendu CFDT), les six opérateurs ayant été auditionnés par les partenaires sociaux ont transmis leurs réponses.

Quatre opérateurs acceptent les conditions demandées par les partenaires sociaux mais posent une alerte sur la pérennité d'un tel régime : le niveau de cotisation demandé ne pourra pas financer les garanties de la base 3 et risque d'engendrer un déficit du régime très rapidement. Ces opérateurs estiment donc ne pouvoir garantir le maintien du taux de cotisation sur trois ans, et préconisent plutôt une modification du niveau de certaines garanties.

Un opérateur se retire estimant ne pas pouvoir suivre les dernières demandes de la commission paritaire.

Le dernier affirme être en mesure de répondre à toutes les attentes des partenaires sociaux sans aucune réserve....

Cette dernière position inquiète la CFDT, car cet opérateur a une connaissance très limitée du périmètre de la CCN 66 et semble être prêt à tout pour entrer dans le dispositif sans en mesurer les conséquences.

La CFDT à la suite des auditions avait mis certaines réserves le concernant.

La CFDT rappelle donc sa position sur cet opérateur, qui pour elle, affiche clairement sa stratégie. Et préfère faire confiance aux opérateurs historiques de la CCN 66 et leur connaissance du secteur qui justifie à ses yeux leur position.

Après un tour de table, il s'avère que seule la CFTC rejoint la position de la CFDT. Il est donc décidé de demander à ces cinq opérateurs de formuler de nouvelles propositions pour la CNPN du 1<sup>er</sup> juillet 2014. De fait par cette décision, la commission paritaire fait déjà le choix de cinq opérateurs sans entente au préalable sur leur nombre.

La CFDT constate que les organisations syndicales condamnant « un jeu de dupe » lié à toute cette procédure, y sont entrées de plein pied.

Pour information, nous ne pourrions diffuser le nom des opérateurs une fois que la décision finale sera prise par la commission paritaire.

**Les négociateurs.**